

DÉPARTEMENT

LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le Département de Seine-et-Marne emploie plus de 5 000 agents territoriaux, contractuels ou titulaires du concours de la fonction publique territoriale.

La FPT

En France, il existe trois fonctions publiques : la fonction publique de l'État, la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale. Les régions, les départements, les communes ou encore les intercommunalités sont des collectivités territoriales pour lesquelles travaillent, selon le [Ministère de l'action et des comptes publics](#) (<https://www.fonction-publique.gouv.fr/la-fonction-publique-territoriale>), plus de 1,89 million agents appartenant à la fonction publique territoriale (FPT) depuis 2015.

Les agents : titulaire et contractuel

Il existe deux statuts d'agents territoriaux : ceux qui sont titulaires du concours de la fonction publique territoriale, appelés « agent titulaire », et ceux qui n'ont pas passé le concours, appelés « agent contractuel » car ils sont recrutés sous contrat. À l'instar des autres collectivités territoriales, le Département de Seine-et-Marne recrute à la fois des fonctionnaires (les titulaires) et des externes au concours (les contractuels).

Les concours

Avec plus de 230 métiers différents, le Département de Seine-et-Marne agrège tout un panorama de services variés réunis en trois catégories (A, B et C). Pour devenir agent titulaire de la fonction publique territoriale, il est indispensable de préparer les concours et les examens professionnels. [Le centre national de la fonction publique territoriale](#) (<https://www.cnfpt.fr/>) accompagne les participants dans la préparation de leurs concours.

- [Le centre national de la fonction publique territoriale \(cnfpt \)](#) (<https://www.cnfpt.fr/>)
- [Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-et-Marne](#) (<https://www.cdg77.fr/>)
- [L'Agence française de développement \(AFD\)](#) (<https://www.afd.fr/fr>)



Créé le: 30/07/2020

